

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA SAVOIE

Association loi 1901
Siège social : Le Biollay – 20, rue Jean Gotteland
73000 CHAMBERY

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA SAVOIE

Association loi 1901

 Siège social : Le Biollay – 20, rue Jean Gotteland
73000 CHAMBERY

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Savoie à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 176 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 192 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 164 sur 170 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 669,62 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 3 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 280,75 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 2 autres comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 10 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SAVOIE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	13 435	10 048
Terrains					Report à nouveau	425 653	400 137
Constructions					Résultat de l'association	62 103	43 506
Installations et matériels d'activités	723	417	306	547	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	540	278	262	532	TOTAL FONDS PROPRES	501 191	453 690
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15		Provisions pour charges		
					Fonds dédiés sur subventions		269
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 278	694	583	1 079	TOTAL PROVISIONS		269
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 796		1 796	669	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	651		651	953	Fournisseurs	2 917	3 634
Comptes courants OCCE	1 500		1 500		Dettes fiscales et sociales		
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 362		3 362	5 172	Comptes courants OCCE	1 922	1 115
Trésorerie	498 732		498 732	452 024	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	394	1 189
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance	201	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	506 041		506 041	458 817	TOTAL DETTES	5 433	5 937
TOTAL GENERAL	507 319	694	506 625	459 896	TOTAL GENERAL	506 625	459 896



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SAVOIE

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	239 790	292 174
Ventes de produits pour cessions	184 114	172 236
Prestations de service et animations	114 648	106 525
Subventions d'exploitation	491 301	513 950
Produits divers de gestion courante	107 925	84 878
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	269	
TOTAL	1 138 047	1 169 763
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	140 575	113 727
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 127	-516
Achats de fournitures administratives	215	884
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	819 393	902 596
Impôts et taxes		
Salaires		
Charges sociales		108
Autres charges	91 403	98 920
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	22 193	23 307
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées		269
TOTAL	1 072 651	1 139 295
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	65 396	30 467
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 877	4 309
Reprises sur provisions		
TOTAL	3 877	4 309
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 877	4 309
RESULTAT COURANT (I + II)	69 272	34 776
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	57 472	34 972
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	57 472	34 972
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	64 642	26 243
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	64 642	26 243
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-7 169	8 729
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	62 103	43 506

ANNEXE DE L'ASSOCIATION *OCCE DE SAVOIE*

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	506 624,55 €	459 896,47 €
Résultat de l'exercice :	62 103,08 €	43 505,74 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	192	170
dont coopératives et foyers agrégés :	176	164
dont coopératives et foyers non agrégés :	16	6
Nombre de coopérateurs :	14 922	13 898
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 522	1 238
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 24 348 € soit environ 2,20% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE SAVOIE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	62 103,08	}	dont 4 011,59 pour le siège départemental dont 58 091,49 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 361,62	}	dont 2 692,00 pour le siège départemental dont 669,62 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	393,55	}	dont 112,80 pour le siège départemental dont 280,75 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	498 731,92	}	dont 15 376,08 pour le siège départemental dont 483 355,84 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
2 746,34 par C.R.F. agrégé.			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	22 192,61	}	dont 510,93 pour le siège correspondant aux amortissements dont 21 681,68 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	1 199 395,96	}	123,19 par C.R.F. agrégé. dont 36 534,40 pour le siège départemental dont 1 162 861,56 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Total des charges :	1 137 292,88	}	6 607,17 par C.R.F. agrégé. dont 32 522,81 pour le siège départemental dont 1 104 770,07 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :	6 277,10 par C.R.F. agrégés		
330,07 par C.R.F. agrégé.			

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale		
Total	1,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	102	81
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	53%	48%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	173	120
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	N/A	N/A
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	1
Participants aux séances de formation (estimation)	12	11



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SAVOIE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	13 435	10 048
Terrains					Résultat du siege de l'association	4 012	3 387
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	723	417	306	547	TOTAL FONDS PROPRES	17 447	13 435
Autres immobilisations corporelles	540	278	262	532	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières	15		15		Fonds dédiés sur subventions		269
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 278	694	583	1 079	TOTAL PROVISIONS		269
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 796		1 796	669	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	651		651	953	Fournisseurs	2 917	3 634
Comptes courants OCCE	1 500		1 500		Dettes fiscales et sociales		
Autres créances	2 692		2 692	5 168	Comptes courants OCCE	1 922	1 115
Trésorerie	15 376		15 376	10 647	Autres dettes	113	63
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance	201	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 016		22 016	17 436	TOTAL DETTES	5 152	4 812
TOTAL GENERAL	23 294	694	22 599	18 516	TOTAL GENERAL	22 599	18 516



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SAVOIE

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	26 864	24 408
Ventes de produits pour cessions	770	1 763
Prestations de service et animations	4 220	3 731
Subventions d'exploitation	1 500	3 341
Produits divers de gestion courante	2 842	2 794
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	269	
TOTAL	36 465	36 037
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 745	1 207
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 127	-516
Achats de fournitures administratives	215	884
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	29 153	26 657
Impôts et taxes		
Salaires		
Charges sociales		108
Autres charges	1 992	3 226
Dotations aux amortissements	511	184
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées		269
TOTAL	32 488	32 018
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	3 976	4 019
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	8	8
Reprises sur provisions		
TOTAL	8	8
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	8	8
RESULTAT COURANT (I + II)	3 984	4 027
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	62	17
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	62	17
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35	657
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	35	657
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	27	-640
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4 012	3 387



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 3 550 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	722,76			722,76
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	1 898,96		1 358,97	539,99
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	2 621,72		1 358,97	1 262,75

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Le matériel informatique ancien a été mis au rebut.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	176,01	240,93		416,94
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 366,47	270,00	1 358,97	277,50
Mobilier de bureau	20%				
Total		1 542,48	510,93	1 358,97	694,44

2. Immobilisations financières

Parts sociales

15.00



3. Stocks

Agendas coopératifs et livrets 1 789.40

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	651.30		651.30
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	651,30		651,30

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

AD 74 1 500.00

6. Autres créances

Aide de la fédération à recevoir 2 230.00

7. Trésorerie

Intérêts courus à recevoir 5.46
 CME 1 580.02
 CCP 12 707.81
 Livret A 1 082.79
15 376.08

10. Charges constatées d'avance

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

Néant

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERASMUS+ LA CROISSETTE	269,00		269,00	
Total	269,00		269,00	

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs 96.91
 Fournisseurs, factures non parvenues 2 820.00
2 916.91

6. Dettes fiscales et sociales

Néant

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale 1 921.57

8. Autres dettes

Frais de déplacement à payer 112.80

9. Produits constatés d'avance

Adhésions 2018/2019 201.10



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	14 922	13 898
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,71 €	0,67 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	26 859,60	24 321,50
Cotisations versées à la Fédération	16 264,98	15 009,84
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	16 264,98	15 009,84

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		3 341,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	-	3 341,00
Dont versées aux coopératives		3 072,00

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	0.00
- Autres aides	2 692.00
xxxxxx	<u>150.00</u>
	2 842.00

4. Produits exceptionnels

Divers	0.50
Cotisations sur exercices antérieurs	<u>61.20</u>
	61.70

5. Charges exceptionnelles

Pénalités et amendes	9.85
Autres	<u>24.70</u>
	34.55

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 648.48 €. Echéance du contrat : 07/22)	2 593.92
--	----------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Chambéry, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 20 rue Jean Gotteland (environ 15 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 400 heures de travail valorisées à 11 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant